



Condroz
Condroz

Havelange, le 16 décembre 2019

OHEY - DEVELOPPEMENT RURAL

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 10 décembre 2019

PARTICIPANTS

Christophe Gilon, Bourgmestre

Marielle Lambotte échevine,

Nicolas Triolet, Président de la CLDR

Jean Demeure, Charles De Quirini, Marie-Aude Goffin, Olivier Gonne, Robin Guns, Pierre Halleux, Caroline Houart, Rosette Kallen, Anne Kypers, Marie-France Latine, Miguella Lebrun, Yannic Lecomte, Patrick Materne, Clément Moyersoën, Jean-Pol Somville, , François Debatty, Vincent Leemans, membres de la CLDR.

Fabienne Mauguit, Ludovic Decock, Carole Laukes, Myriam Hodiamont, Dominique, Noirhomme, Bernad Huet, Nicole Stoffe, Thibault Gillet, Jean-Yves Rorive et Joseph Tasiaux habitants du village d'Evelette

Mélissa Deprez : employée communale en charge du DR.

Jessica Donati et Aurélien Dethier, FRW

EXCUSES

Françoise Ansay, Jeanne de Pauw, Sabrina Holodiline, Pol Vermeulen, Anne Wery, Pierre Lhoas, Laurence Gindt.

ABSENTS

Monique Georges, Nicolas Goffin, Delphine Graux, Didier Hellin, Benjamin Mahy, Marie-Thérèse Meyfroidt, Arnaud Paulet, Kataryna Vantighem, Stephan Vis.

.....
Retrouvez l'ensemble des informations relatives à l'opération de développement rural (ODR) d'Ohey sur le site :
<http://www.developpementruralohey.info>

1. Approbation du compte-rendu de la réunion

Le compte-rendu précédent n'ayant pas été transmis aux membres de la commission locale de développement rural, il est proposé de soumettre ce point lors de la prochaine réunion.

2. Fonctionnement de la CLDR et accueil des nouveaux membres

La Fondation rurale de Wallonie a présenté les résultats d'une enquête réalisée au cours de l'année 2018 auprès des membres de la CLDR sur leur ressenti à propos de son fonctionnement (v. présentation en annexe 1).

Il en ressort trois grands points positifs :

- Les rencontres (dans un esprit convivial),
- La consultation ou la possibilité de donner son avis sur le fonctionnement de la commune.
- La spécificité notamment dans les groupes de travail organisés.

FRW

La Fondation rurale de Wallonie rappelle deux missions importantes de la CLDR : donner son avis sur les projets et les actions prises dans le cadre du PCDR.

Il en ressort également trois grands points à améliorer :

- Plus de participation de la part de l'ensemble des acteurs,
- Plus d'implication de la part de l'ensemble des acteurs
- Plus de diversification.

Un membre de la CLDR intervient afin de souligner que, au bout de plusieurs dizaines de réunions, il est heureux et important que la commission se renouvelle pour maintenir la motivation.

La FRW rappelle qu'il est prévu environ 4 réunions par an (en dehors des groupes de travail thématiques qui sont mis en place d'année en année).

La fondation rurale de Wallonie a également rappelé quelques points du règlement d'ordre intérieur de la CLDR (celui-ci sera transmis par mail lors de l'envoi du compte-rendu).

3. Présentations des nouveaux membres.

Par un exercice de mise en place dans l'espace, les membres de la CLDR ont pu prendre conscience de leur représentativité tant en termes d'âge, de sexe, de répartition entre élus et citoyens. La représentation par village montre une légère surreprésentation du village d'EVELETTE (et notamment de l'entité de Libois).

La CLDR s'est ensuite mise en sous-groupe pour se présenter.

La réunion est ouverte aux habitants d'Evelette pour les points suivants.
--

4. Information aux membres de la CLDR et habitants d'EVELETTE : Aménagement de l'espace « coin des macrâles »

L'Administration communale a présenté le projet d'aménagement de l'espace « coin de Macrâles » suite à l'appel à projets wallon « vis ma ruralité ».

La présentation est proposée in extenso en annexe 2 de la présente :

Questions et réactions vis-à-vis du projet présenté :

- Pierre HALLEUX, ancien membre du comité « du coin des Macrâles » propose de se renseigner auprès du trésorier. Peut-être reste-t-il de l'argent de cette ancienne association (qui avait notamment organisé un souper). Il pourrait être investi dans l'amélioration de l'espace.
- Est-ce que les gradins vont être aménagés ? Oui.
- Est-ce qu'il y aura de la couleur ? Oui, on peut toujours modifier le projet en ce sens.
- Est-il possible d'ajouter des bancs avec des dossiers pour les personnes âgées ? Dans un premier temps, ça n'avait pas été envisagé. Cela pourrait néanmoins être creusé.

Pour information, la maison du Tourisme a lancé un appel à projets pour la création de bancs publics et cela pourrait contribuer à l'aménagement du site.

5. Consultation sur l'aménagement de l'espace de convivialité d'Evelette

Cette consultation s'est organisée avec les habitantes et habitants du village d'Evelette.

Dans un premier temps, le contexte a été présenté par la Fondation rurale de Wallonie (la présentation est reproduite en annexe 3 du présent document). Il s'est agi également de présenter les quelques contraintes techniques liées aux remarques de la DGO3.

La représentante de l'INASEP a également rappelé les contraintes techniques : couleur Ocre du ralentisseur, relèvement d'une partie de la chaussée pour éviter l'écoulement des eaux, impossibilité de réaliser une piste cyclable en plus du trottoir sur le cheminement, etc.

5.1. Le cheminement.

Les habitants ont été consultés sur ce qu'ils estiment être nécessaire en termes d'aménagement, qui sont selon eux les personnes qui vont fréquenter ce cheminement et quelles sont les choses à prendre en compte.

Les habitants ont identifié les utilisateurs potentiels suivants :

- Les adolescent-e-s de la maison de jeunes,
- Les personnes qui fréquentent le club de football,
- Les cyclistes,
- Les familles dont les enfants fréquentent l'école du centre du village (pas uniquement les riverains proches).
- Les habitants du quartier des Comognes.

Les aménagements.

Les habitants ont souhaité :

- ✓ que la vitesse des véhicules soit prise en compte et ont évoqué un système de chicanes. Dans ce cas, il ne faudra pas oublier la circulation de véhicules plus importants comme les transports en commun ou les engins agricoles. L'information a été relayée à la SWDE.
- ✓ que l'éclairage public ne soit pas trop présent, le plus discret possible. Il est important qu'il puisse éclairer uniquement la rue. Un chemin lumineux intelligent comme celui à Mont-Godinne serait l'idéal.
- ✓ qu'il soit tenu compte de la bouche d'incendie située dans au carrefour dit « Tige de l'Evelette ». Cette dernière s'affaisse déjà. Il est important d'en tenir compte lors des travaux.

Certains villageois voulaient savoir s'il était possible de rendre la voie plus lente et de ne pas créer de trottoir. Les voitures roulant au pas, il devrait être possible de partager le même espace entre tous les usages (faibles ou non).

Il a également été envisagé la possibilité de transformer cette rue en sens unique et de repenser le cheminement.

Certains villageois voulaient savoir s'il était possible de profiter de la construction du trottoir pour créer un réseau d'égouttage souterrain. Cela relève d'autres budgets et il sera extrêmement complexe de mettre cela en œuvre.

Au niveau des aménagements liés à la propreté, il n'est pas nécessaire de multiplier les poubelles. A l'unanimité, les participants estiment qu'il vaut mieux cibler des poubelles autour de la maison des jeunes (déjà existantes) et entre le terrain de football et le premier croisement « tige d'Evelette ».

Les habitants attirent enfin l'attention sur le fait que les trottoirs tels qu'ils sont prévus ne doivent pas devenir des opportunités de parking. Il serait donc important de pouvoir rendre impossible le stationnement (surélever le trottoir, utilisation de potelets voire d'objets de décoration ou de bacs à fleurs).

Les habitants signalent que l'éclairage du terrain de football proche est gênant pour la circulation. Les spots aveuglent régulièrement les conducteurs.

Les habitants proposent également que la Commune prévoit la création d'espaces de parking lors du lancement du projet de construction de lotissements qui se situent de l'autre côté de la chaussée.

5.2. L'espace central

Les enjeux à prendre compte.

De façon générale, les habitants insistent pour que ce lieu soit un espace polyvalent. Le plus « plat » possible avec un espace sportif et un espace « festif ». Pour certains cet endroit doit être complémentaire au coin des Macrâles et permettre aux enfants de pratiquer divers types de sports.

Il faudrait que cet espace puisse être modulable : zone prioritaire pour les piétons, zone potentiellement praticable pour les voitures.

Cet espace doit favoriser le cheminement à pied vers l'école via les sentiers (notamment). Il doit favoriser le déplacement des usagers faibles. De manière générale, l'un des enjeux est la mobilité douce et des déplacements plus écologiques.

L'école toute proche doit pouvoir continuer à vivre dans un espace convivial et de qualité. Les voitures passent régulièrement devant l'école : il faudrait pouvoir les délester en dehors du village. De manière plus générale, l'un des enjeux est de désengorger le centre d'Evelette.

Les habitants attirent l'attention sur la potentielle pollution lumineuse et sonore pour le voisinage. Il faudrait envisager la plantation de haies et l'installation d'un revêtement spécifique pour limiter le bruit (des jeux d'enfants par exemple).

Les habitants attirent enfin l'attention sur leur volonté de conserver leur qualité de vie au sein de leur village. Pour cela, ils estiment que la sécurité est importante (un cheminement doit être sécurisé dans une zone résidentielle) : ils proposent notamment la mise à sens unique de la Rue du Bâtit.

Les habitants rappellent qu'il y a des nombreux problèmes d'évacuation des eaux dans le village (forte pente). Il faudra donc que le revêtement soit drainant. Cette remarque est valable pour l'ensemble de l'aménagement.

Les éléments à conserver

Les habitants estiment qu'il n'est pas nécessaire de conserver la végétation existante mais qu'il serait plus sage d'en replanter au bon endroit (ce ne sont pas des plantes indigènes et les frênes qui sont présents actuellement sont malades et risquent de mourir dans peu de temps).

Les habitants demandent à ce que l'on tienne compte de la biodiversité : l'endroit doit rester « vert ». Il faudra pour cela faire attention aux espaces de nidification et conserver certains éléments du verger.

Pour conserver l'esthétique du lieu, il serait bon de conserver la grille et le mur et éviter que les infrastructures ne soient visibles par-dessus le mur.

5.3. Les usages et les usagers (potentiels ou actuels)

- Organisation d'un marché des produits locaux (circuits courts), d'un estival de reconstitution médiévale, d'un week-end médiéval.
- Les animateurs et jeunes de la maison des jeunes.
- Les citoyens (via l'espace repos).

Les activités organisées actuellement

- Concours de pétanque – environ 13 terrains (impossible d'utiliser des dalles de gazon qui risquent de se casser mais éviter le gravier pour ne pas déranger les voisins) + une tente.
- Fête de Noël avec un chapiteau de 9M * 12 M et un sapin.
- Fête de l'Ecole (cela représente 40 familles)
- Messes/enterrements.

Les demandes des habitants :

- ✓ Utiliser le dénivelé à l'avantage de l'installation.
- ✓ Privilégier les matériaux naturels : bois, pierre, espaces enherbés (parallèle avec des éléments présents dans le village).
- ✓ Utiliser des arbres à palisses ou des plantes grimpantes pour séparer les espaces.
- ✓ Utiliser le plus possible de végétalisation au détriment du tarmac (sans que cela n'empêche la pose d'un chapiteau pour les divers événements). La végétation devra se trouver dans la périphérie mais pas au centre.
- ✓ Utiliser des végétaux indigènes.
- ✓ Ne pas oublier les PMR dans les accès.
- ✓ Prévoir des zones d'ombre, un point d'accès à l'eau potable (voir organisations), des toilettes publiques (avec l'eau de pluie récoltée – ou dans l'étable et voir avec l'évêché).

Un espace d'herbes aromatiques est une bonne idée avec des panneaux didactiques.

Il faudrait peut-être prévoir une borne pour rechargement de vélos électriques ?

5.4. Les suites.

1. Réalisation d'un avant-projet par l'auteur sur base des informations récoltées lors de cette réunion et collaboration éventuelle entre l'INASEP et les architectes locaux.
2. Présentation de l'avant-projet à la CLDR
3. Finalisation de l'avant-projet
4. Démarches administratives
5. Finalisation du projet
6. Information à la CLDR et à la population
7. Approbation du projet par le CC

Toute remarque relative à ce compte-rendu est à transmettre à la FRW dans les meilleurs délais. Merci

--

Jessica DONATI

Agent de développement

j.donati@frw.be

+32(0)83 660 773

Aurélien DETHIER

Agent de développement

a.dethier@frw.be

+32(0)83 660 777

Visitez notre site web : www.frw.be

Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>